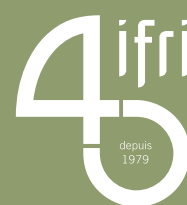




SEPTEMBRE
2026



Gouvernance des mobilités

Le *hub* djiboutien entre stratégies
d'influence et souveraineté

Tristan COLOMA
Yoan CADIC

L’Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d’information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l’Ifri est une fondation reconnue d’utilité publique par décret du 16 novembre 2022. Elle n’est soumise à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L’Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l’échelle internationale.

Les opinions exprimées dans ce texte n’engagent que la responsabilité des auteurs.

ISBN : 979-10-373-1270-9

© Tous droits réservés, Ifri, 2026

Couverture : © AustralianCamera/Shutterstock.com

Comment citer cette publication :

Tristan Coloma et Yoan Cadic, « Gouvernance des mobilités : le *hub* djiboutien entre stratégies d’influence et souveraineté », *Études de l’Ifri*, Ifri, septembre 2026.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Auteur

Tristan Coloma est réalisateur, chercheur indépendant et journaliste d'investigation. Collaborateur du *Monde diplomatique*, il se concentre plus particulièrement sur les conflits, les lignes de fracture en Afrique subsaharienne, ainsi que la recomposition des alliances des puissances du Golfe. Il écrit par ailleurs des articles scientifiques pour l'Ifri et pour l'International Institute of Social Studies de La Haye. Actuellement, ses recherches portent sur les mécanismes d'influences étrangères, comme ceux du Qatar dans l'écosystème politique américain sous l'administration Trump. Il est chargé de cours dans la licence droit et science politique de l'Université catholique de Lille.

Yoan Cadic est un chercheur spécialiste de la Corne de l'Afrique.

Résumé

Ce texte propose une analyse multidimensionnelle des dynamiques migratoires dans la Corne de l'Afrique, en mettant l'accent sur le rôle stratégique de Djibouti dans les trajectoires migratoires régionales. Il s'inscrit dans un contexte marqué par une intensification sans précédent des mobilités humaines, résultant de la combinaison de facteurs structurels (pauvreté, désertification, pressions démographiques), conjoncturels (conflits armés, crises politiques, dérèglements climatiques) et géopolitiques (externalisation des politiques migratoires européennes).

Cette étude s'organise en trois parties. La première partie dresse une cartographie des flux migratoires dans la Corne de l'Afrique, en identifiant les causes de départ par pays et les principales routes empruntées. La deuxième partie explore la centralité croissante de Djibouti comme point de transit clé et *hub* migratoire régional. La troisième partie analyse les usages politiques de la migration dans l'action publique djiboutienne, en examinant les reconfigurations de la gouvernance migratoire, l'instrumentalisation diplomatique des expulsions et les tensions entre acteurs nationaux et internationaux.

Le texte met également en lumière les tensions persistantes entre acteurs nationaux (ministères, police des frontières, réseaux clientélistes), internationaux (Organisation internationale pour les migrations, Union européenne, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et régionaux (Autorité intergouvernementale pour le développement, Union africaine), dans un contexte de corruption systémique, de captation des ressources et d'implication présumée d'acteurs étatiques dans les trafics. Les efforts multilatéraux (Projet Rock d'Interpol, Plan régional d'aide aux migrants, MIDAS) peinent à contrer l'enracinement des économies illicites qui prospèrent sur l'instabilité chronique de la région.

En conclusion, ce rapport souligne que Djibouti n'est pas simplement un espace de transit passif mais un acteur stratégique de la gouvernance migratoire régionale, en tension permanente entre logique de souveraineté, obligations internationales, pressions sécuritaires et incitations économiques. Il appelle à une relecture critique du concept de « migration de transit », souvent instrumentalisé dans les politiques européennes de gestion des frontières, et plaide pour une approche systémique et holistique de la migration, prenant en compte ses dimensions sociales, économiques, sécuritaires et politiques.

Executive summary

This text offers a multidimensional analysis of migration dynamics in the Horn of Africa, with a particular focus on Djibouti's strategic role in regional migratory trajectories. It is set against a backdrop of unprecedented intensification of human mobility, driven by the combination of structural factors (poverty, desertification, demographic pressures), situational factors (armed conflicts, political crises, climate disruptions) and geopolitical dynamics (the externalization of European migration policies).

The study is structured in three parts. The first maps migration flows across the Horn of Africa, identifying country-specific drivers of departure and the main routes taken. The second examines Djibouti's growing centrality as a key transit point and regional migration hub. The third analyzes the political uses of migration within Djibouti's public action, focusing on the reconfiguration of migration governance, the diplomatic instrumentalization of expulsions, and the tensions between national and international actors.

The text also highlights the persistent frictions among national actors (ministries, border police, clientelist networks), international organizations (International Organization for Migration, European Union, United Nations High Commissioner for Refugees), and regional bodies (Intergovernmental Authority on Development, African Union) within a context of systemic corruption, resource capture, and the alleged involvement of state actors in trafficking networks. Multilateral efforts (Interpol's Rock Project, Regional Migrant Response Plan, MIDAS) struggle to curb the entrenched illicit economies that thrive on the region's chronic instability.

In conclusion, the report argues that Djibouti is not merely a passive transit space but a strategic actor in regional migration governance, constantly navigating between sovereignty claims, international obligations, security pressures and economic incentives. It calls for a critical reassessment of the concept of "transit migration", often instrumentalized in European border management policies, and advocates for a systemic, holistic approach to migration that accounts for its social, economic, security, and political dimensions.

Sommaire

INTRODUCTION	6
CARTOGRAPHIE DES MIGRATIONS REGIONALES : UNE COMPLEXITE NOTABLE DES FLUX.....	8
Les moteurs de la migration : une géographie des départs contrastée .	8
<i>Éthiopie : Pressions socio-économiques et fragmentation identitaire...</i>	9
<i>Érythrée : Un État diasporique sous régime de conscription perpétuelle...</i>	9
<i>Soudan : Guerre et crise humanitaire</i>	9
<i>Soudan du Sud : Conflits endémiques et effondrement institutionnel.</i>	10
<i>Djibouti : Un espace de transit plus qu'un pays d'émigration</i>	10
Les trois principaux itinéraires : géographie et enjeux des routes migratoires de la Corne de l'Afrique	10
<i>La route de l'Est : le corridor le plus fréquenté</i>	12
<i>La route du Sud : vers l'Afrique australe</i>	13
<i>La route du Nord : vers l'Europe via la Libye</i>	13
DJIBOUTI COMME POINT DE TRANSIT CLÉ POUR LES MIGRANTS ETHIOPIENS	15
Djibouti comme <i>hub</i> migratoire pour les jeunes Éthiopiens	15
Pièges frontaliers et marchandisation du passage.....	17
QUAND LA MIGRATION DEVIENT UNE RESSOURCE POLITIQUE DANS L'ACTION PUBLIQUE DJIBOUTIENNE.....	22
Reconfigurations de la gouvernance migratoire à Djibouti face aux tensions entre souveraineté, sécurité et coopération internationale	22
<i>Cadre juridique et institutionnel.....</i>	23
<i>Acteurs internationaux.....</i>	23
<i>Tensions et contradictions.....</i>	23
Une répression ciblée à visée stratégique : l'expulsion des migrants éthiopiens comme levier diplomatique.....	24
Les tensions entre l'OIM, l'UE et les autorités djiboutiennes dans un contexte de corruption systémique	27
CONCLUSION	31

Introduction

En 2025, la Corne de l'Afrique compte environ 5,6 millions de réfugiés et demandeurs d'asile, selon les données du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)¹. Par ailleurs, la région abrite près de 20,7 millions de personnes déplacées internes, portant le total des personnes déplacées ou réfugiées à 26,3 millions². Cette hausse est principalement attribuée à l'intensification des conflits, notamment au Soudan et en Éthiopie, ainsi qu'aux effets du changement climatique, tels que les sécheresses et les inondations, qui exacerbent l'insécurité alimentaire³. Les pays les plus touchés par ces déplacements sont l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan. Djibouti est un cas particulier dans ce panorama.

Partant du constat d'une forte présence migratoire, en particulier en provenance d'Éthiopie, cette étude vise tout d'abord à comprendre les fondements de l'émergence de Djibouti en tant que point de passage privilégié, d'une part entre la Corne de l'Afrique et la péninsule Arabique, et d'autre part entre les différents pays de la Corne de l'Afrique.

Les sources mobilisées, bien que précieuses, doivent être interprétées avec prudence, en tant qu'ordres de grandeur indicatifs plus que comme des données exhaustives. L'étude menée par l'Institut de la statistique de Djibouti (INSTAD) en juillet 2025 en fournit elle-même un aperçu nuancé. Fondée sur le troisième recensement général de la population (RGPH-3), elle met en lumière plusieurs biais structurels : le caractère déclaratif des réponses ou encore les incertitudes sur le statut juridique réel des personnes recensées⁴. Ces éléments limitent la précision du comptage, tout en reflétant les tensions entre les sources administratives – UNHCR, Office national d'assistance aux réfugiés et sinistrés (ONARS). Aussi, d'après l'étude⁵ de juillet 2025 de l'INSTAD, le pays comprenait 1 003 800 habitants en 2024, dont 37 647 personnes réfugiées ou demandeurs d'asile (29 153 réfugiés et 8 494 demandeurs d'asile).

Si la migration de transit constitue une grille de lecture pertinente pour appréhender les dynamiques migratoires régionales, elle ne saurait suffire à

1. La note a été rédigée pendant l'été 2025.

2. « East and Horn of Africa, and the Great Lakes Region », *Operational Update*, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 31 décembre 2024.

3. « Actualisation des opérations du HCR dans la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs », Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, 24 février 2025.

4. « Profil des réfugiés et des demandeurs d'asile, rapport provisoire », Institut de la statistique de Djibouti, ministère de l'Économie et des Finances chargé de l'industrie, juillet 2025, p. 13-14.

5. *Ibid.*

rendre compte des enjeux structurels et politiques sous-jacents. En effet, au-delà des trajectoires individuelles ou des catégorisations normatives, la migration s'inscrit dans des rapports de pouvoir asymétriques entre États, qui mobilisent ou subissent ces flux selon leurs intérêts stratégiques. À cet égard, la relation entre Djibouti et l'Éthiopie illustre de manière exemplaire la dimension diplomatique et sécuritaire que peut revêtir la gestion des mobilités dans la Corne de l'Afrique.

Djibouti occupe une position stratégique unique. L'Éthiopie, pays enclavé, dépend à plus de 95 % du port de Djibouti pour ses échanges commerciaux. Cette interdépendance structure profondément les dynamiques migratoires régionales. En 2024, 212 024 migrants sont entrés à Djibouti en provenance d'Éthiopie, soit une hausse de 72 % par rapport à l'année précédente.

Face à cette pression migratoire croissante, Djibouti fait l'objet d'une attention accrue de la part des acteurs internationaux, notamment l'Union européenne (UE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dans le cadre de l'externalisation des politiques migratoires européennes.

Cette étude s'organise en trois parties. La première partie dresse une cartographie des flux migratoires dans la Corne de l'Afrique, en identifiant les causes de départ par pays et les principales routes empruntées. La deuxième partie explore la centralité croissante de Djibouti comme point de transit clé et *hub* migratoire régional. La troisième partie analyse les usages politiques de la migration dans l'action publique djiboutienne, en examinant les reconfigurations de la gouvernance migratoire, l'instrumentalisation diplomatique des expulsions et les tensions entre acteurs nationaux et internationaux.

Cette étude s'appuiera sur des données quantitatives et qualitatives provenant de rapports d'institutions internationales comme l'OIM ou la Banque mondiale, de travaux scientifiques et d'entretiens avec des acteurs locaux. Elle visera à analyser les dynamiques migratoires, leurs impacts socio-économiques et politiques ainsi que les réponses politiques adoptées, en mettant un accent particulier sur le rôle de l'Éthiopie dans la gestion de la migration et ses répercussions à Djibouti.

Cartographie des migrations régionales : une complexité notable des flux

Espace charnière entre l’Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et la mer Rouge, la Corne de l’Afrique demeure l’un des pôles migratoires les plus denses et les plus anciens du continent. Ses mobilités combinent exils forcés, migrations économiques et circulations régionales. Ces flux, à la fois internes et transfrontaliers, révèlent des interdépendances fortes entre les États et soulignent le rôle de Djibouti comme carrefour stratégique des mobilités.

Les moteurs de la migration : une géographie des départs contrastée

Les dynamiques migratoires dans la Corne de l’Afrique résultent d’un enchevêtrement de facteurs structurels et conjoncturels : dégradation environnementale, répression politique (notamment la conscription forcée en Érythrée) et attractivité économique des États du Golfe. Ces mobilités s’inscrivent dans une continuité historique, héritière de circulations anciennes bien antérieures aux frontières actuelles, qu’illustrent les déplacements nomades ou les expansions oromo des XVI^e et XVII^e siècles.

Pays	Moteur principal	Flux annuel	Destinations
Éthiopie	Économique (chômage, pauvreté rurale)	212 024 <i>via</i> Djibouti (2024)	Golfe, Afrique du Sud
Érythrée	Service national obligatoire (durée indéfinie)	~50 000/an	Soudan, Éthiopie, Europe
Somalie	Conflits (Al-Shabaab), insécurité chronique	Variable	Kenya, Éthiopie, Golfe

Soudan	Guerre civile	Massif	Égypte, Tchad, Libye, Éthiopie
Soudan du Sud	Guerre civile, effondrement étatique	Massif	Ouganda, Éthiopie, Soudan
Djibouti	Pays d'accueil (émigration < 2 %)	~10 000 à l'étranger	UE (53,6 %)

Éthiopie : pressions socio-économiques et fragmentation identitaire

L'Éthiopie est le principal pays d'origine des migrants dans la région. La jeunesse éthiopienne, confrontée à un marché du travail saturé et à des perspectives réduites, voit dans la migration vers les pays du Golfe une voie d'ascension sociale et économique. S'ajoutent des tensions identitaires récurrentes et des catastrophes environnementales qui affectent les moyens de subsistance des populations rurales.

Érythrée : un État diasporique sous régime de conscription perpétuelle

Près d'un million d'Érythréens vivraient en exil, soit près d'un cinquième de la population totale, faisant de l'Érythrée un véritable « État diasporique ». Le principal moteur de départ réside dans l'obligation du service national : tous les Érythréens âgés de 18 à 40 ans doivent théoriquement effectuer dix-huit mois de service. Dans la pratique, ce service se prolonge indéfiniment, transformant les conscrits en main-d'œuvre forcée sous contrôle de l'État.

Soudan : guerre et crise humanitaire

En 2025, plus de 1,2 million de Soudanais ont quitté leur pays, fuyant surtout les conflits armés, la violence généralisée et une crise humanitaire sans précédent, au point d'être décrit en 2023 comme l'« épice centre mondial de la souffrance humaine » par Tom Fletcher, le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence au sein des Nations unies. Les destinations principales restent les pays voisins, comme le Tchad, l'Égypte, l'Éthiopie, le Soudan du Sud et la République centrafricaine, mais l'Europe accueille également un nombre croissant de réfugiés soudanais. Par ailleurs, les Émirats arabes unis sont aussi le refuge

de Soudanais soutenant les Forces de soutien rapide, emmenées par le général Mohammed Hamdan Daglo, qui s'opposent aux Forces armées du Soudan du lieutenant-général Abdel Fattah Abdelrahmane Al-Bourhan, dirigeant de facto du pays.

Soudan du Sud : conflits endémiques et effondrement institutionnel

La migration depuis le Soudan du Sud, quant à elle, s'inscrit dans une dynamique historique marquée par une succession de conflits violents, qui constituent la principale cause de déplacements forcés. Malgré son accession récente à l'indépendance (2011), le Soudan du Sud n'a quasiment connu que l'instabilité. Ces conflits ont entraîné l'effondrement des institutions et une déstabilisation profonde du tissu social. Les conséquences en termes de déplacements de populations sont massives et prolongées. Les réfugiés sud-soudanais se sont principalement dirigés vers l'Ouganda, l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine.

Djibouti : un espace de transit plus qu'un pays d'émigration

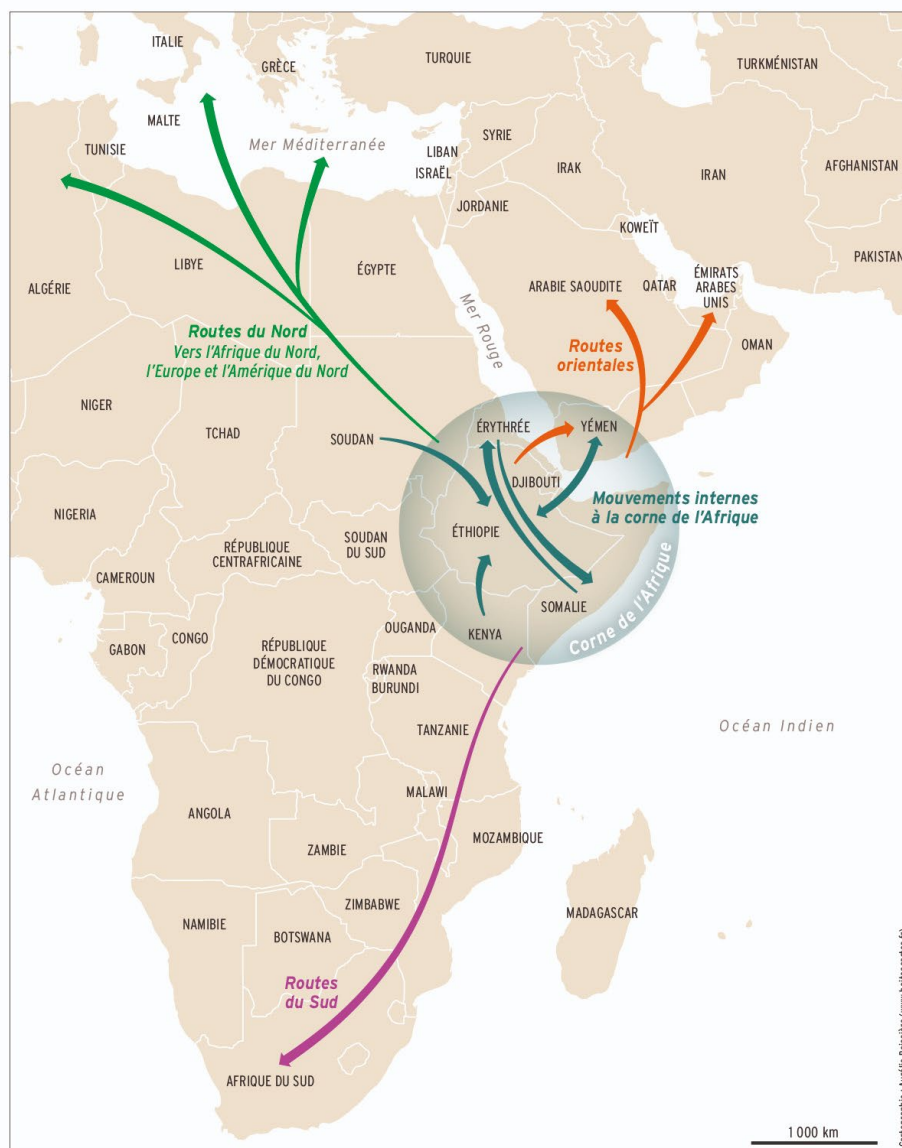
Les migrations en provenance de Djibouti sont relativement peu nombreuses, surtout en comparaison avec les flux de transit massifs que le pays reçoit. Les travailleurs migrants originaires de Djibouti ne se déplacent pas autant que ceux des autres pays de l'Est et de la Corne de l'Afrique. En 2021, la population de Djibouti était estimée à environ 1 004 388 habitants, selon les Nations unies, et moins de 2 % de la population vit à l'étranger. Environ 53,6 % des Djiboutiens à l'étranger (soit 10 000 personnes) résident dans les pays membres de l'UE.

Ces facteurs, propres à chaque pays, éclairent la diversité des trajectoires migratoires dans la région. Au-delà des causes, l'analyse des itinéraires (points de départ, de transit et de destination) révèle des circulations complexes, mêlant routes terrestres et maritimes, retours forcés ou volontaires, et stratégies d'adaptation face aux contraintes du parcours migratoire.

Les trois principaux itinéraires : géographie et enjeux des routes migratoires de la Corne de l'Afrique

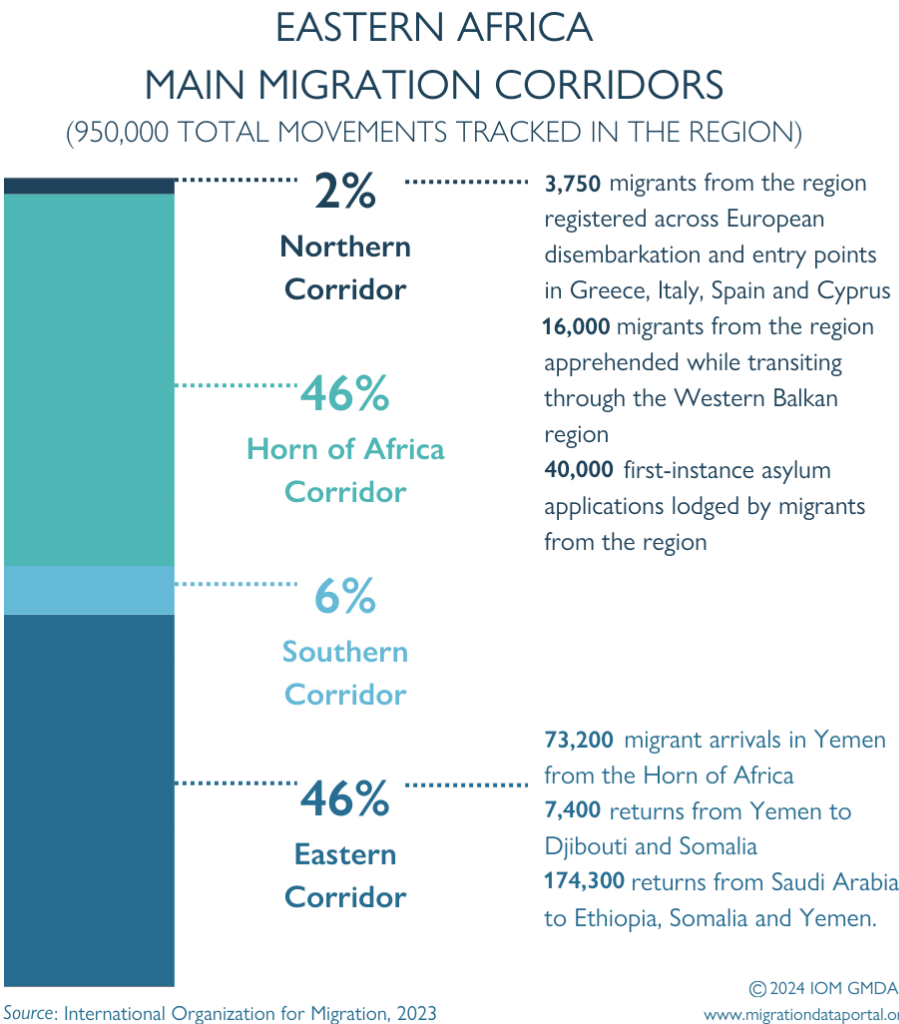
Afin de comprendre la complexité des dynamiques migratoires dans la Corne de l'Afrique, il est essentiel de cartographier les principales routes empruntées par les migrants, chacune structurée par des logiques spécifiques.

**Carte 1 : Principales voies migratoires en provenance
de la Corne de l'Afrique⁶**



6. « Main Migration Routes in East and Horn of Africa », Migration Data Portal, 2018, consulté le 10 août 2025, disponible sur : www.migrationdataportal.org.

Tableau 2 : Évaluation du nombre de migrants par route



La route de l’Est : le corridor le plus fréquenté

La route de l’Est constitue le couloir migratoire le plus important de la région. Elle part de la Corne de l’Afrique (principalement Éthiopie et Somalie), traverse Djibouti et le Somaliland, puis rejoint la péninsule Arabique *via* le Yémen pour atteindre l’Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar. Les principaux points de départ sont Bosasso en Somalie et Obock à Djibouti. En 2024, 212 024 migrants sont entrés à Djibouti en provenance d’Éthiopie, soit une hausse de 72 % par rapport à l’année précédente. La route est bidirectionnelle : elle inclut des retours non volontaires depuis l’Arabie saoudite (expulsions massives) et des retours spontanés depuis le Yémen, en raison de la guerre civile.

**Tableau 3 : Évolution estimée du nombre de migrants
éthiopiens empruntant la route *via* Djibouti
entre 2015 et 2024**

Année	Nombre de migrants
2015	40 000
2016	45 000
2017	47 000
2018	52 000
2019	55 000
2020	60 000
2021	58 000
2022	62 000
2023	63 000
2024	60 000

La route du Sud : vers l’Afrique australe

La route du Sud relie la Corne à l’Afrique australe *via* le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique et le Zimbabwe. L’Éthiopie représente 85 % des migrants sur cette route, contre 15 % pour la Somalie. La migration est majoritairement masculine (91 %). Les flux ont augmenté ces dernières années, reflétant l’attractivité croissante de l’Afrique du Sud.

La route du Nord : vers l’Europe via la Libye

La Libye constitue une zone de transit majeure vers l’Europe. En juillet 2024, elle comptait environ 867 055 migrants enregistrés (OIM) provenant de 44 nationalités différentes. Les départs vers l’Europe *via* la Méditerranée ont significativement diminué ces dernières années, mais de nombreux migrants restent bloqués en Libye dans des conditions humanitaires critiques.

Les flux migratoires dans la Corne de l’Afrique empruntent des itinéraires multiples et périlleux : route de l’Est vers la péninsule Arabique,

du Sud vers l'Afrique australe, du Nord vers l'Europe. Ces migrations, structurées par des facteurs économiques, politiques et climatiques, exposent les populations à la violence, à l'exploitation et aux blocages.

Djibouti occupe une place singulière comme point de passage quasi obligé pour les migrants éthiopiens vers le Golfe. Ce petit pays concentre les tensions et contradictions des politiques migratoires régionales et internationales, faisant l'objet de la deuxième partie de cette étude.

Djibouti comme point de transit clé pour les migrants éthiopiens

Situé à la croisée des routes migratoires entre la Corne de l'Afrique et la péninsule Arabique, Djibouti s'est imposé comme un « *hub* migratoire » incontournable, en particulier pour les migrants éthiopiens empruntant la route dite de l'Est. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes (pour la plupart en provenance d'Éthiopie, mais aussi d'Érythrée, de Somalie ou du Soudan) traversent son territoire dans l'espoir de rejoindre l'Arabie saoudite, le Qatar ou les Émirats arabes unis *via* le Yémen.

Djibouti comme *hub* migratoire pour les jeunes Éthiopiens

Aujourd'hui, Djibouti est décrit comme un carrefour où convergent les migrants de la Corne de l'Afrique, servant souvent de point de départ vers d'autres destinations. Djibouti s'avère être un *hub* migratoire central dans la Corne de l'Afrique et le bassin de la mer Rouge.

Pour les migrants éthiopiens, la route de l'Est, *via* le Yémen, reste la plus empruntée. Mais des migrants forcés venant d'Érythrée et, de plus en plus, des Soudanais fuyant la guerre civile recourent également à cette route. En 2021, on estimait à 137 000 le nombre de migrants, presque exclusivement éthiopiens, qui ont traversé le pays en direction de la péninsule Arabique⁷. Djibouti accueille aussi des réfugiés et demandeurs d'asile, principalement de Somalie, d'Éthiopie, du Yémen et d'Érythrée. Djibouti n'est pas uniquement une zone de passage : pour certains migrants, le pays constitue aussi une étape temporaire de travail, un lieu de « migration circulaire », voire, dans certains cas, une destination finale.

Les migrants visent généralement l'Arabie saoudite, le Qatar, les Émirats arabes unis ou d'autres États du Golfe. Environ 750 000 Éthiopiens vivaient en Arabie saoudite, dont plus de la moitié seraient entrés illégalement, principalement *via* la route de l'Est en franchissant la frontière yéménite. En 2023, une enquête approfondie de Human Rights Watch a révélé que des centaines d'Éthiopiens avaient été

7. A. Saïd Chiré et G. Pinauldt, « Djibouti, a Migratory Crossroads in the Red Sea Basin. Prospects and Challenges », in M. Zeleke et L. Smith (dir.), *African Perspectives on South-South Migration*, Abingdon, Taylor & Francis, 2024.

tués ou blessés par les gardes-frontières saoudiens ces dernières années – des attaques qui ne se seraient pas arrêtées depuis. Tous ne traversent pas par la mer : de nombreuses femmes éthiopiennes sont recrutées directement comme domestiques dans les pays du Golfe. Toutefois, de nombreux cas de maltraitance, de violences sexuelles, de journées de travail de 18 heures sans salaire et de privation de liberté ont été documentés⁸.

L'analyse des données disponibles montre que les facteurs économiques demeurent les principaux moteurs des migrations internationales depuis la Corne de l'Afrique. En effet, ils concernent 74,2 % des enfants migrants et 80 % des adultes interrogés par l'étude des chercheurs Kerilyn Schewel et Legass Bahir Asmamaw⁹. Cette mobilité touche principalement de jeunes Éthiopiens. Il est largement admis que les jeunes constituent la catégorie la plus encline à nourrir des aspirations migratoires et à tenter de les concrétiser. Cette tendance est particulièrement marquée en Éthiopie, où 42 % des jeunes âgés de 15 à 25 ans déclarent vouloir quitter le pays si l'occasion se présente.

Les ambitions migratoires des jeunes Éthiopiens prennent souvent forme face aux réalités socio-économiques du pays, dont l'économie repose à 80 % sur l'agriculture et l'élevage – deux secteurs dont la contribution à la croissance a fortement diminué au fil du temps. Ce déclin s'explique notamment par la réduction des terres disponibles, liée à la croissance démographique, aux effets du changement climatique et, dans certains cas, à des phénomènes d'accaparement de terres au profit d'investisseurs étrangers¹⁰ et évidemment aux effets des guerres. Depuis la chute du régime marxiste (Derg) en 1991, l'Éthiopie reste traversée par des crises politiques et des violences internes qui ont amplifié l'émigration. Un autre facteur incitatif est lié à l'éducation : elle modifie profondément les aspirations et les attentes des jeunes concernant leur avenir, ce qui crée un décalage entre leurs ambitions et les opportunités réelles qui leur sont offertes¹¹.

8. On peut notamment se référer à : L. Moton, S. Abeyta, M. Dank, *et al.*, « Ethiopian Domestic Workers and Exploitative Labour in the Middle East: The Role of Social Networks and Gender in Migration Decisions », *Anti-Trafficking Review*, n° 24, 2025, p. 57-76 ; B. L. Nisrane, R. Ossewaarde et A. Need, « The Exploitation Narratives and Coping Strategies of Ethiopian Women Return Migrants from the Arabian Gulf », *Gender, Place & Culture*, vol. 27, n° 4, 2019 ; Y. Kodama, « The Migration of Ethiopian Women to Gulf Countries for Employment Opportunities », *Nilo-Ethiopian Studies*, n° 29, 2024, p. 29.

9. K. Schewel et L. Bahir Asmamaw, « Migration and development in Ethiopia: Exploring the Mechanisms behind an Emerging Mobility Transition », *Migration Studies*, vol. 9, n° 4, 2021.

10. L'étude de terrain menée par l'Oakland Institute en Éthiopie montre que des millions d'hectares de terres productives, en particulier dans les régions de Gambella, Oromia ou Benishangul, ont été attribués à des investisseurs (nationaux ou étrangers) à des fins agro-industrielles. Ces acquisitions se sont traduites par une diminution des superficies cultivables disponibles pour les petits agriculteurs et les éleveurs, menaçant leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance traditionnels. « Land Deal Brief: The Myth of Economic Development », The Oakland Institute, 6 décembre 2011.

11. J. Sumberg, John Thompson et Philip Woodhouse, « Political Agronomy », in D. M. Kaplan et P. B. Thompson (dir.), *Encyclopedia of Food and Agricultural Ethics*, Dordrecht, Springer, 2014.

Les conflits passés et récents continuent de générer des flux de réfugiés vers le territoire djiboutien. Le nom du grand bidonville aux portes de la capitale, « Balbala » (qui signifie « porte » en oromo), symbolise cette fonction de passage.

Pièges frontaliers et marchandisation du passage

Pour ces migrants, Djibouti est généralement le dernier point d'étape avant de quitter la Corne de l'Afrique, en tentant de franchir le détroit de Bab el-Mandeb jusqu'au Yémen en embarquant sur des boutres souvent surchargés – ce qui augmente le risque de chavirage. Préalablement, ils ont dû traverser le désert du Danakil et franchir la frontière de Galafi. Les migrants font le voyage à pied, souvent depuis l'Éthiopie, *via* Galafi ou Dikhil, ou sont transportés à terre (jusqu'à la côte djiboutienne) en camion, pick-up ou minibus. Ceux qui assurent le transport sont des guides locaux appelés « dalals » ou « courtiers », qui connaissent les routes et les points de passage. En mer (Djibouti – Yémen), les traversées se font sur des boutres ou des vedettes de pêche. Ces flux migratoires posent des défis humanitaires et sécuritaires importants pour Djibouti.

Sur le plan humanitaire, le pays dispose de ressources limitées, et la présence d'une large population migrante et réfugiée impacte les finances publiques. Ainsi, le rapport¹² BTI (Bertelsmann Transformation Index) de 2024 sur Djibouti constate une forte pression sur le marché du travail, un taux de chômage estimé à près de 50 % chez les jeunes, des ressources fiscales limitées et une dette publique qui représentait déjà plus de 70 % du produit intérieur brut en 2020. Bien que les migrants irréguliers aient accès aux services sociaux de base de la même manière que les citoyens djiboutiens, l'exercice de ce droit n'est pas toujours garanti en raison des ressources limitées, la priorité étant par exemple donnée aux enfants djiboutiens pour l'éducation. Beaucoup d'enfants migrants doivent travailler pour subvenir à leurs besoins¹³.

L'immigration irrégulière soulève des préoccupations sécuritaires, notamment *via* les réseaux de trafic et de traite. Les passeurs, souvent issus de régions marginalisées de Djibouti, y voient une source de revenus face à l'absence de l'État.

Des réseaux transnationaux opèrent le long de la route migratoire (Éthiopie, Djibouti, Yémen, Golfe), structurés comme un réseau lâche d'entrepreneurs plutôt que comme des organisations criminelles stables.

12. « Djibouti Country Report 2024 », BTI, 2024, consulté le 1^{er} juin 2025.

13. A. Saïd Chiré et G. Pinauld, « Djibouti, a Migratory Crossroads in the Red Sea Basin: Prospects and Challenges », in M. Zeleke et L. Smith (dir.), *African perspectives on South-South migration*, Abingdon, Taylor & Francis, 2024.

Les crises régionales (instabilité éthiopienne, guerre au Yémen) ont amplifié le phénomène en affaiblissant le contrôle étatique. Selon un observateur direct à Obock (juin 2025), les Houthis assurent désormais le transport de migrants vers les États du Golfe¹⁴.

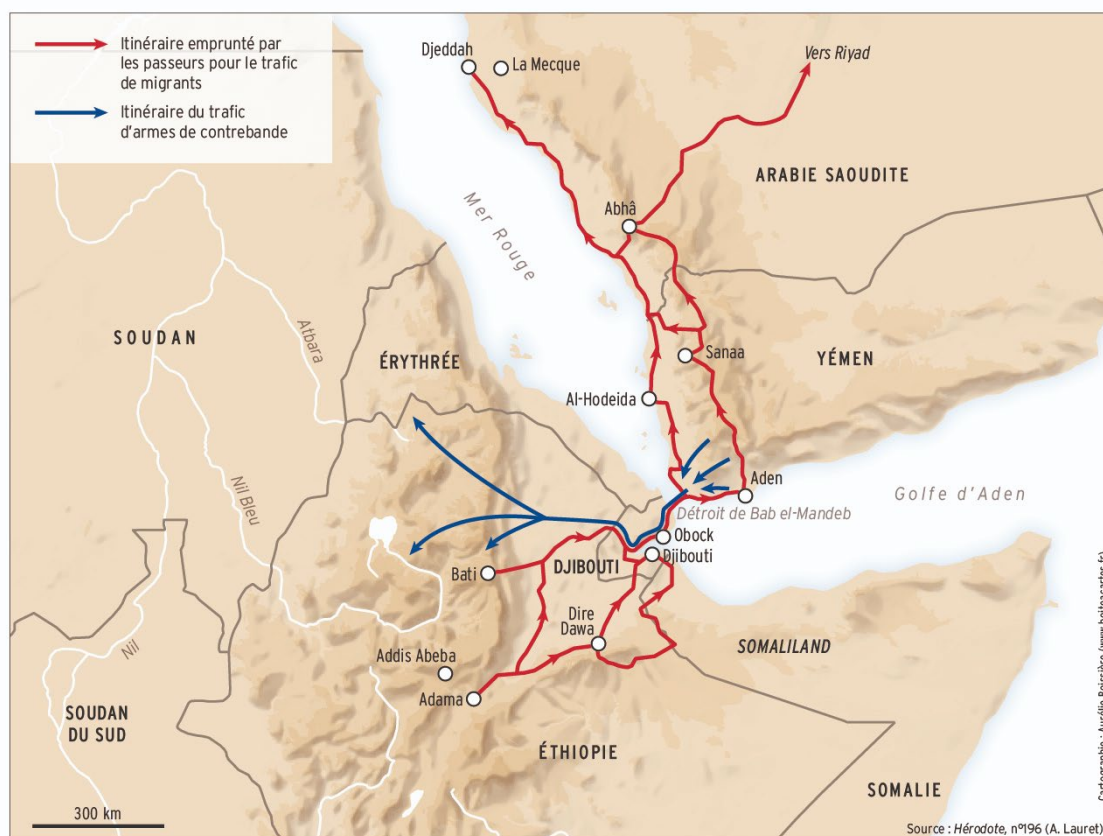
L'économie du trafic de migrants est un facteur économique important. Les revenus générés par le trafic sont généreusement redistribués aux habitants, contribuant à établir la figure du passeur comme une nouvelle autorité locale « en parallèle » des autorités traditionnelles et régionales, le fameux phénomène Robin des Bois. Pour les passeurs, souvent jeunes et sans perspectives, cette activité représente une logique de survie économique et leur permet de développer leur propre capital socio-économique en exploitant la rente géographique de leur situation. À Djibouti, les passeurs demandent en général entre 150 et 300 dollars pour la seule traversée maritime. Toutefois, comme en Libye, les migrants sont souvent retenus dans des centres de détention informels à Obock, dans l'objectif de leur soutirer des paiements supplémentaires. Les passeurs collaborent parfois aussi avec les autorités (nous y reviendrons dans la dernière partie) pour extorquer des paiements supplémentaires. Des témoignages rapportent qu'ils sont séquestrés jusqu'au versement de sommes additionnelles pour être libérés et espérer poursuivre leur route¹⁵. Et si les autorités djiboutiennes affirment régulièrement leur opposition à la traite d'êtres humains, elles sont fréquemment accusées de complicité ou de fermer les yeux sur ces réseaux. Le coût du passage, variant de 1 000 à 2 000 euros de l'Éthiopie à l'Arabie saoudite, est partagé entre les différents acteurs du réseau. L'interconnexion va au-delà du simple transit de personnes.

Un trafic d'armes s'est greffé sur cette route migratoire, circulant en sens inverse, du Yémen vers l'Éthiopie, en transitant également par le nord de Djibouti. Ces armes sont ensuite redistribuées en Éthiopie à des bergers, à des agriculteurs et, surtout, à des groupes paramilitaires. L'échange de migrants contre des armes est devenu une pratique où le migrant sert de nouvelle valeur-étalon dans un système de troc illicite, pour faciliter les échanges et contourner les législations sur les transferts financiers. Ce système de troc est institutionnalisé au sein des réseaux, leur permettant de contourner les contraintes législatives et le problème du blanchiment d'argent. À Djibouti, où la plupart des passeurs ne disposent pas de compte bancaire, ce troc leur permet d'acquérir des biens essentiels à leur activité, comme des véhicules.

14. Lors d'échanges avec ces passeurs, il lui a été rapporté qu'« ils gagnent bien sûr de l'argent sur le transfert des migrants, mais qu'ils les acheminent eux-mêmes vers l'Arabie saoudite en véhicules. Par là-même, ils utilisent les migrants comme moyen de déstabilisation de l'Arabie saoudite ». Là encore se dessinerait donc une forme de guerre hybride des Houthis à l'encontre de l'Arabie saoudite en instrumentalisant les migrants.

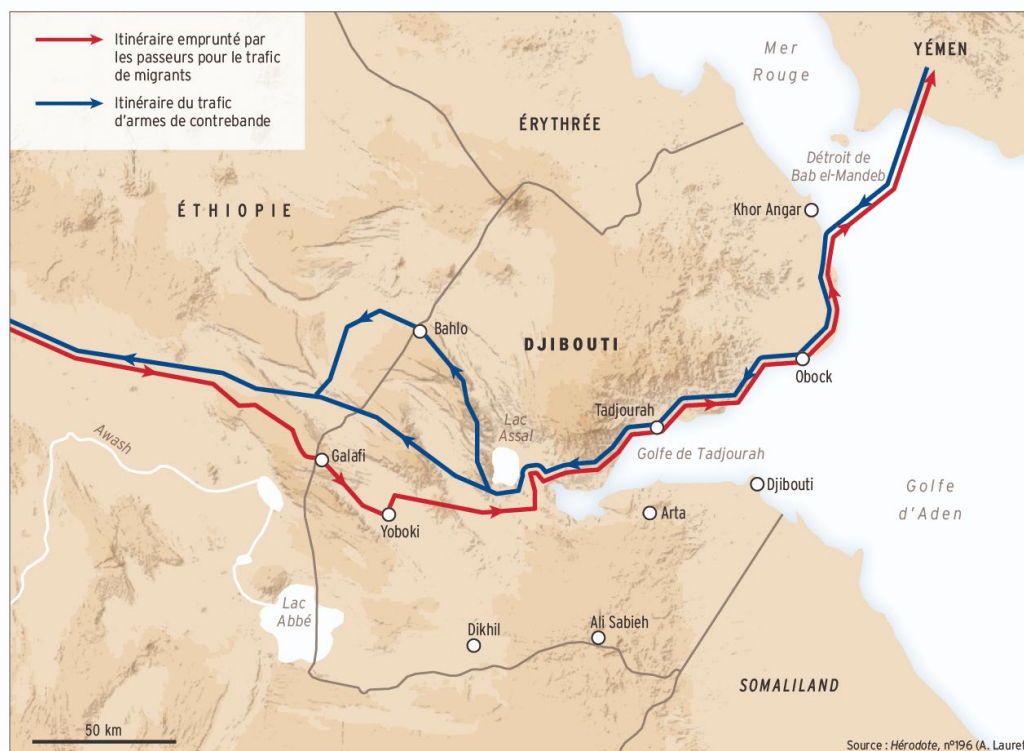
15. « Principales routes migratoires en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique », Migration Data Portal, 2018, disponible sur : www.migrationdataportal.org.

Carte 4 : Des migrants contre des armes entre la Corne de l'Afrique et la péninsule Arabique¹⁶



16. A. Lauret, « Des migrants contre des armes. Routes et trocs illicites dans la Corne de l'Afrique et au Yémen », *Hérodot*, vol. 196, n° 1, 2025, p. 100.

Carte 5 : Djibouti, territoire de transit des activités illicites¹⁷



Les réseaux de passeurs djiboutiens¹⁸ sont des groupes organisés ou semi-organisés qui facilitent la migration irrégulière. Ils sont souvent des réseaux locaux organisés ou des clans opérant en lien avec des communautés nomades transfrontalières. Les passeurs sont majoritairement issus de la communauté afar du nord.

À Djibouti, certaines filières utilisent les mêmes réseaux de contrebande pour faire passer les migrants et les armes (généralement en provenance du Yémen ou de la Somalie), parfois aussi du khat ou des produits illicites. Toutefois, les objectifs économiques et les clientèles de ces réseaux ne sont pas toujours les mêmes. Le trafic d'armes reste plus discret, souvent géré par des groupes restreints bien connectés (anciens militaires ou réseaux tribaux).

Djibouti a mis en place un certain nombre d'agences gouvernementales (le Service de renseignement financier et le Comité national de lutte contre le terrorisme) ayant pour mission de lutter contre le blanchiment d'argent. Ces dernières ont été appuyées par des dispositifs de renforcement des capacités tels que l'Anti-Money Laundering and Countering the Financing

17. *Ibid.* p. 108.

18. Parfois ils sous-traitent à des groupes yéménites ou somaliens pour le passage de la mer Rouge.

of Terrorism (AML-CFT) entre 2016 et 2019, reconduit sous l'appellation AML-THB, arrivé à terme le 30 juin 2022¹⁹. Le pays a également adopté une loi contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ; des formations ont été dispensées au personnel judiciaire et aux forces de sécurité sur ces questions ; et des mesures de sécurité aux frontières ont été renforcées.

Cependant, ces efforts sont confrontés à de nombreuses limites. Le système judiciaire est fortement influencé par l'exécutif et manque de spécialisation dans les crimes financiers et organisés. Le manque de transparence et la corruption au sein des institutions étatiques permettent aux réseaux criminels de bénéficier de protection. Il y a un partage insuffisant d'informations entre les différentes agences, y compris aux frontières. La capacité institutionnelle à surveiller les mouvements de personnes et à utiliser les données efficacement est aussi insuffisante. Malgré des procédures standardisées pour identifier les victimes de traite, peu sont identifiées par les agents de l'État²⁰.

19. « AML-THB/Lutte contre le blanchiment de capitaux et la traite des êtres humains dans les pays de la Corne de l'Afrique », CIVIPOL, disponible sur : www.civipol.fr.

20. Lire à ce propos : « Rapport d'évaluation mutuelle de la République de Djibouti », Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, 2024, disponible sur : www.fatf-gafi.org.

Quand la migration devient une ressource politique dans l'action publique djiboutienne

À Djibouti, la migration ne constitue pas seulement un défi humanitaire ou sécuritaire, elle est aussi devenue un levier stratégique dans la conduite des politiques publiques. Dans un contexte de forte dépendance financière à l'égard des bailleurs internationaux, et face à une pression migratoire croissante en provenance de la Corne de l'Afrique et du Yémen, les autorités djiboutiennes ont multiplié les initiatives de réforme pour structurer une gouvernance migratoire hybride. Celle-ci oscille entre ambition développementaliste affichée, logique sécuritaire rigoureuse et gestion externalisée des flux au profit d'agendas internationaux. À travers la Stratégie nationale pour les migrations (SNM), appuyée par l'OIM et l'UE, l'État djiboutien cherche à formaliser les apports économiques des migrants, tout en renforçant les contrôles frontaliers. Mais derrière cette architecture normative se dessinent des usages plus ambigus de la migration : outil de négociation diplomatique, instrument de mobilisation de l'aide, facteur de légitimation étatique ou encore terrain d'appropriation illicite par certains cercles du pouvoir. Cette instrumentalisation croissante de la migration révèle les tensions profondes entre souveraineté, coopération internationale et pratiques de gouvernance marquées par des logiques de rentabilisation politique et économique du phénomène migratoire.

Reconfigurations de la gouvernance migratoire à Djibouti face aux tensions entre souveraineté, sécurité et coopération internationale

La République de Djibouti a engagé une réforme de sa politique migratoire face aux flux croissants de migrants originaires d'Éthiopie, de Somalie, d'Érythrée, du Soudan et du Yémen. La SNM, élaborée avec l'OIM et adoptée par les autorités, vise à faire de la migration un levier de développement tout en renforçant le contrôle des frontières.

Conforme au Pacte mondial pour des migrations sûres et à l'Agenda 2030, la SNM intègre plusieurs priorités : régulation des flux, lutte contre la

traite, protection des droits humains, valorisation du lien migration-développement et gestion des données migratoires. Elle explore la régularisation partielle des migrants irréguliers selon leur durée de séjour et leur contribution économique, notamment dans la pêche, le BTP et le commerce.

Cadre juridique et institutionnel

- ▀ Loi sur le statut des réfugiés (2017) garantissant l'accès à l'éducation, la santé et au travail
- ▀ Lois alignées sur le protocole de Palerme contre la traite
- ▀ Bureau national de coordination de la migration (2019)
- ▀ Élargissement du mandat de l'ONARS aux migrants vulnérables

Le Plan national de développement sanitaire (2020-2024) intègre les besoins des migrants, bien que l'accès aux soins et à l'éducation reste inégalement appliqué en raison de contraintes budgétaires.

Acteurs internationaux

L'OIM joue un rôle clé *via* l'appui à la SNM, le Plan régional d'aide aux migrants, la collecte de données (Displacement Tracking Matrix – DTM, Système d'information et d'analyse des données migratoires – MIDAS) et l'assistance au retour volontaire.

L'UE, principal bailleur *via* le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, finance le renforcement des capacités frontalières pour freiner les migrations irrégulières vers l'Europe. Ce partenariat place Djibouti au cœur de l'externalisation de la gouvernance migratoire européenne.

Tensions et contradictions

Parallèlement, Djibouti affiche une position ferme : en avril 2025, un ultimatum a ordonné l'expulsion des étrangers irréguliers. Cette répression ciblée des migrants éthiopiens illustre l'instrumentalisation politique de la migration dans les relations régionales.

Si les réformes témoignent d'une volonté d'encadrement durable, la réalité révèle une tension entre objectifs de développement, priorités sécuritaires et influence des bailleurs. La dépendance financière vis-à-vis de l'UE et de l'OIM reconfigure la souveraineté migratoire djiboutienne, au risque de fragiliser les droits des migrants.

En juin 2024, le Bureau de surveillance et de lutte contre la traite des personnes du département d'État américain a publié son rapport annuel mondial, émettant un drapeau rouge à l'encontre de la qualité de la politique migratoire djiboutienne, arguant que « le gouvernement de

Djibouti ne respecte pas pleinement les normes minimales pour l'élimination de la traite et ne fait pas d'efforts significatifs pour y parvenir²¹ ».

Une répression ciblée à visée stratégique : l'expulsion des migrants éthiopiens comme levier diplomatique

Les flux migratoires en augmentation, notamment depuis l'Éthiopie et le Soudan, exacerbent les tensions entre migrants et populations hôtes, ainsi qu'entre gouvernements. En 2025, les autorités de Djibouti, du Puntland et du Somaliland ont intensifié les expulsions de migrants, en grande majorité non enregistrés, vers l'Éthiopie. Dans ces trois territoires, les populations en forte croissance constituent aujourd'hui une sous-classe effectuant des travaux précaires comme le portage ou le cirage de chaussures²².

Au printemps 2025, la République de Djibouti a mis en œuvre une vaste opération de répression visant les migrants éthiopiens sans papiers vivant sur son territoire. Le 25 avril 2025 marquait l'échéance d'un ultimatum lancé un mois plus tôt par les autorités djiboutiennes, ordonnant à tous les étrangers en situation irrégulière de quitter le pays volontairement sous peine d'expulsion forcée. Cette mesure a affecté en priorité la communauté éthiopienne, estimée à environ 250 000 à 300 000 personnes, soit près d'un cinquième de la population djiboutienne. Malgré des liens économiques, sociaux et culturels étroits entre les deux pays, cette communauté a subi un traitement d'une brutalité inédite : arrestations arbitraires, confiscations de permis de séjour pourtant valides, violences physiques, internements dans des centres de rétention comme celui de Negad (un ancien camp de réfugiés situé à Arta, à 40 kilomètres de la capitale), conditions de détention inhumaines et pressions économiques.

Les témoignages recueillis par Tikvah Ethiopia au printemps 2025 décrivent une détérioration rapide des conditions de vie des Éthiopiens à Djibouti : arrestations arbitraires, extorsions et harcèlement par les forces de sécurité, y compris contre des résidents disposant de titres légaux. Le 3 mai, un décret a criminalisé tout lien avec un migrant en situation irrégulière, instaurant un climat de peur et de délation.

21. « 2024 Trafficking in Persons Report: Djibouti », département d'État des États-Unis, 2024, consulté le 10 août 2025, disponible sur : www.state.gov.

22. À l'instar de Djibouti, la ville portuaire de Bosasso, au Puntland, est depuis longtemps un axe de transit majeur pour les trafics. Elle est aussi exposée à la menace spécifique que représente le recrutement d'étrangers par Al-Shabaab en Somalie. L'opération « Hilaac », actuellement menée par le Puntland contre les jihadistes dans les montagnes Al-Miskaad, a mis en lumière la composition multinationale du groupe.

I. Levy, « How the Small Autonomous Region of Puntland Found Success in Battling Islamic State in Somalia », *The Conversation*, 7 avril 2025, disponible sur : <https://theconversation.com>.

L'ambassade d'Éthiopie, submergée, a suspendu ses services dès le 4 mai, laissant de nombreuses familles – parfois installées depuis plusieurs décennies – sans recours ni possibilité de départ organisé. Les initiatives de médiation portées par la société civile et les autorités communautaires ont échoué, les décisions djiboutiennes semblant guidées par des calculs politiques.

Selon le professeur Abebaw Mnaye, cette campagne d'expulsion s'inscrit dans un contexte de tensions croissantes entre Djibouti et l'Éthiopie, liées à la volonté de cette dernière de diversifier ses débouchés maritimes. L'épisode illustre à la fois la vulnérabilité des migrants et l'usage stratégique de la migration dans les relations bilatérales, sur fond d'inquiétudes identitaires et démographiques persistantes à Djibouti.

Depuis le printemps 2025, Alexis Mohamed Gueldon, conseiller à la présidence djiboutienne (jusqu'à sa démission en septembre 2025), a construit sur les réseaux sociaux (X et Facebook) un discours structuré auprès de 12 000 abonnés, articulant données chiffrées, souveraineté nationale et arguments sécuritaires pour légitimer une politique migratoire restrictive.

Dès le 20 mai 2025, il mobilise des données non sourcées : 435 000 mouvements de migrants en 2024, 140 000 entre janvier et mars 2025, dont 55 838 Éthiopiens. Rapportés à la population nationale (1 million d'habitants), ces chiffres posent les bases d'un discours d'urgence démographique justifiant des mesures fermes.

Ce narratif s'est radicalisé progressivement : à partir du 23 avril, Gueldon commence à parler de l'immigration illégale comme menace sécuritaire, sanitaire et existentielle, en soulignant que la politique de reconduite à la frontière s'inscrit dans le respect des droits humains mais découle d'un impératif souverain²³. Il récuse toute analogie avec des « rafles », qu'il juge historiquement inappropriée (27 avril), tout en martelant que Djibouti ne peut « accueillir toute la misère du monde ».

Le glissement du registre humanitaire vers un lexique de guerre est manifeste dès la fin mai. Dans un message daté du 24 mai, il avance l'idée selon laquelle certains flux migratoires constitueraient une stratégie d'invasion silencieuse, cherchant à obtenir par la masse démographique ce qui n'a pu être acquis militairement : « obtenir par le nombre ce que l'on ne peut obtenir par les armes ». Ce tropisme conspirationniste est confirmé par un second message du 1^{er} juin, dans lequel il interpelle ceux qu'il accuse de légitimer ou de « cautionner » cette stratégie migratoire. On observe ici

23. Voir en annexes l'ensemble de ses messages.

un usage implicite du concept de guerre hybride, dans lequel la migration devient une arme non conventionnelle²⁴.

À la rhétorique sécuritaire, s'ajoute une dénonciation de l'économie parallèle dans certaines zones précises, comme PK20, décrite le 30 mai comme une enclave dominée par les clandestins, opérant en devises étrangères avec des affichages en langues étrangères – ce qui serait selon lui une menace directe à l'autorité de l'État. Il y appelle à une réaffirmation de la République face à une « République de non-droit », soulignant implicitement une perte de souveraineté intérieure.

Dans l'ensemble, le discours opère sur trois niveaux stratégiques :

- La saturation démographique et la vulnérabilité nationale : par des chiffres choisis, il construit un imaginaire d'envahissement, soulignant la pression migratoire comme phénomène massif, incontrôlable et menaçant l'équilibre du pays.
- La légitimation politique et institutionnelle : les actions gouvernementales (expulsions, contrôles) sont présentées comme rationnelles, nécessaires et soutenues par « l'opinion publique nationale ». Le discours renvoie à une légitimité majoritaire et populaire.
- La criminalisation et l'altérisation des migrants : en liant immigration irrégulière et criminalité (attaque à la machette, contrebande, économie informelle), il justifie la « tolérance zéro » et rejette toute critique humanitaire comme naïve ou complice.

Enfin, le positionnement du conseiller s'inscrit dans une stratégie de communication politique populiste, recourant à la polarisation (citoyens vs. clandestins, République vs. zones de non-droit), à l'exaltation patriotique et à une logique de défense nationale, alignée sur les lignes de force du pouvoir exécutif.

Ce discours, s'il mobilise des références juridiques et statistiques, participe à une requalification politique du phénomène migratoire, le faisant passer du registre humanitaire ou socio-économique à celui de la sécurité intérieure et de la souveraineté menacée. Il contribue à nationaliser un débat transnational, tout en désignant les migrants comme objets de suspicion, voire comme agents d'un projet stratégique d'« infiltration ». Cette posture, en phase avec d'autres rhétoriques dans des contextes autoritaires ou en situation de tension politique, mérite d'être interrogée à l'aune des normes internationales sur la protection des droits des migrants et des obligations des États en matière d'accueil et de non-refoulement.

24. À la manière dont l'UE l'a fait à propos de la Biélorussie, considérée comme un proxy de Moscou, qui aurait instrumentalisé des exilés en les projetant vers la frontière polonaise afin qu'ils pénètrent l'espace Schengen.

Il semblerait que ce narratif réactive un mythe que nous avons mis en lumière dans d'autres publications. En effet, avec l'indépendance tardive (1977) et dans un contexte régional de guerres, la survie de l'État djiboutien est devenue un mythe, au sens de récit fondateur, qui reste valide encore aujourd'hui²⁵. D'après un officiel djiboutien que nous avons interrogé le 26 mai 2025 : « Il y a une montée du discours pro-éthiopien à Djibouti, poussé par les migrants éthiopiens sur le territoire djiboutien. Ce discours est alimenté par des hommes de la police éthiopienne se faisant passer pour des migrants et qui stationnent à Djibouti. C'est un plan éthiopien. » À la question de savoir si c'est un narratif irrédentiste voire impérialiste éthiopien, notre enquêté a répondu : « Exactement ! Et il n'y a aucune incitation à rentrer au pays que ce soit de la part de l'ambassade ou de la police des frontières éthiopiennes. »

Au-delà de la répression, l'expulsion des migrants éthiopiens révèle les failles structurelles de la gouvernance migratoire djiboutienne : rivalités institutionnelles, externalisation croissante des compétences étatiques et corruption persistante.

La dépendance vis-à-vis de l'UE et la montée en puissance de l'OIM ont redessiné les rapports de pouvoir, alimentant des tensions entre institutions nationales et partenaires internationaux. Ce contexte est marqué par des accusations de mauvaise gouvernance, de détournements de fonds et de compromission d'acteurs publics avec les réseaux de traite, soulignant l'ampleur des défis face à toute réforme structurelle.

Les tensions entre l'OIM, l'UE et les autorités djiboutiennes dans un contexte de corruption systémique

La corruption et les détournements de fonds sont très répandus à Djibouti. Des acteurs étatiques (militaires, garde-côtes, représentants gouvernementaux, cadres d'entreprises publiques) sont liés au trafic d'armes et d'êtres humains *via* des pots-de-vin. Le manque de transparence et la faible surveillance des systèmes hawala compliquent l'évaluation de l'ampleur de la criminalité financière. Cette imbrication entre pouvoir politique et activités criminelles structure les routes migratoires et les trafics dans la Corne de l'Afrique.

Comme l'explique Alexandre Lauret²⁶, les « intermédiaires politiques » (députés, ministres, hauts fonctionnaires, autorités locales) assurent une protection officieuse aux réseaux de trafic d'armes et de migrants à

25. S. Le Gouriellec, « Djibouti, l'indépendance dans la dépendance », in M. Cardillo (dir.), *Réalités de la décolonisation française : ruptures, résistances et... continuités*, Limoges, Pulim, 2024.

26. A. Lauret, « Des migrants contre des armes. Routes et trocs illicites dans la Corne de l'Afrique et au Yémen », *Hérodote*, vol. 196, n° 1, 2025.

Djibouti. Disposant d'un accès privilégié à l'État, ils s'enrichissent en intervenant auprès des forces de sécurité pour libérer les passeurs interceptés, leur garantissant l'impunité. En retour, ils développent leurs propres trafics (alcool vers le Yémen, armes vers l'Éthiopie) *via* ces réseaux transnationaux. Un rapport de la société d'analyse EXX Africa²⁷, cité par Lauret, mentionne l'implication directe de personnalités politiques, militaires et dirigeants d'entreprises publiques djiboutiennes. En Éthiopie, des « dalals » (intermédiaires) reçoivent des commandes d'armes de parrains politiques (Afar, Tigré, Amhara) pour armer des milices locales, bénéficiant également de protections officielles. Dans le conflit de la vallée de l'Awash, des milices somaliennes auraient reçu des armes chinoises *via* l'État djiboutien (EXX Africa), témoignant d'une instrumentalisation stratégique des circuits illicites par les États eux-mêmes. La corruption constitue ainsi un mécanisme central de pérennisation des routes de l'illicite, *via* l'accaparement de ressources publiques, la protection des trafiquants et l'armement clandestin de milices.

Ainsi, la question de la fourniture de faux documents d'identité à des migrants par des autorités djiboutiennes est également très sensible²⁸. Ce flux migratoire crée une demande pour des documents d'identité (cartes d'identité djiboutiennes, passeports), de faux certificats de naissance ou d'origine djiboutienne (utile pour obtenir des statuts de réfugié ou pour contourner des restrictions migratoires). Bien que les autorités djiboutiennes ne reconnaissent officiellement aucun trafic de documents, des enquêtes journalistiques, des rapports d'organisations non gouvernementales (ONG) et des témoignages de migrants ou de passeurs ont parfois soulevé des soupçons. Ainsi des fonctionnaires corrompus ont pu être identifiés dans différentes institutions : les services de l'état civil, les garde-côtes, la police ou la gendarmerie et bien sûr les services de l'immigration. Les agents locaux à Obock ou Djibouti-ville fournissent des cartes d'identité djiboutiennes (fausses ou authentiques mais délivrées à de faux noms), des passeports, des certificats de nationalité. Les tarifs varient selon le type de document et le niveau de complicité administrative (annexe 3).

Des réseaux mixtes (passeurs, fonctionnaires, agents de sécurité) faciliteraient les démarches. Des réseaux éthiopiens ou somaliens installés à Djibouti peuvent jouer un rôle d'intermédiaires. Parfois, des ONG ou agences internationales peuvent involontairement valider de faux statuts basés sur de faux documents.

27. M. Diop, « Trafic d'armes impliquant des hauts dignitaires à Djibouti », *DW*, 7 septembre 2018.

28. Des témoignages de migrants ou rapports d'ONG comme Mixed Migration Centre, IOM, Human Rights Watch. Des enquêtes confidentielles ou journalistiques menées sur la migration illégale dans la Corne de l'Afrique. Mais peu de preuves directes, car ces activités sont clandestines, risquées et difficilement documentables.

Les initiatives de lutte contre le trafic et la traite menées par l'OIM et Interpol²⁹ sont cruciales pour l'aide humanitaire, la protection des migrants et le renforcement institutionnel. Elles ciblent les réseaux criminels du « troc » d'armes contre migrants, les vulnérabilités des migrants et cherchent à améliorer la gouvernance frontalière.

Cependant, leur efficacité est compromise par la nature sophistiquée des réseaux³⁰, la complicité d'acteurs étatiques bénéficiaires de cette économie illicite, la faiblesse structurelle des États et les crises régionales qui alimentent ces trafics. À l'heure actuelle, aucun effort n'est parvenu à démanteler le système du « troc », en partie à cause de l'environnement permissif créé par l'instabilité et la corruption.

Les éléments suivants s'appuient sur un entretien mené dans le cadre de cette étude en mars 2025 avec un officiel djiboutien, qui révèle une série de tensions institutionnelles, de soupçons de mauvaise gouvernance et de rivalités entre acteurs nationaux et internationaux dans la gestion des flux migratoires à Djibouti. Ces tensions pourraient pousser l'OIM à quitter Djibouti du fait des trafics de documents.

La gestion des flux migratoires à Djibouti relève officiellement du ministère de l'Intérieur, conformément aux dispositions constitutionnelles. Toutefois, dans la pratique, cette responsabilité est fragmentée et largement déléguée à des acteurs internationaux, remettant en cause la souveraineté institutionnelle. L'ONARS, placé sous tutelle du ministère de l'Intérieur, a progressivement vu son rôle marginalisé au profit de l'OIM, qui assume désormais une grande partie des fonctions opérationnelles liées à la gestion migratoire.

L'UE apporte un soutien financier à Djibouti afin de renforcer ses capacités dans ce domaine. Néanmoins, ces financements, théoriquement destinés à l'ONARS, au ministère de l'Intérieur et à la Police, bénéficient en réalité à l'OIM, qui s'est arrogée des prérogatives traditionnellement souveraines. Cette délégation de compétences, souvent qualifiée de « substitution institutionnelle », a entravé les dynamiques de renforcement des capacités locales. Une situation similaire est observée avec les fonds alloués par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Des accusations de détournement de fonds ont été formulées à l'OIM dans un rapport de 24 pages, en s'appuyant sur le contenu du contrat

29. INTERPOL, *via* son Projet Rock, cible spécifiquement la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique. Ce projet vise à aider les forces de police nationales à démanteler les réseaux criminels. Ses activités comprennent la collecte de renseignements, l'analyse des modes opératoires, la coordination d'opérations transnationales et le soutien aux enquêtes. Project Rock appuie également le processus de Khartoum, une plateforme de coopération entre les pays sur la route migratoire vers l'Europe.

30. Il existe des réseaux d'échanges ancestraux entre les deux rives de la mer Rouge et une interdépendance économique.

tripartite entre l'OIM, l'ONARS et l'UE. Ce document, contenant des éléments probants, a été transmis à diverses parties : le ministère de l'Intérieur djiboutien, la cheffe de mission de l'OIM à Djibouti, la représentante de la délégation de l'UE, ainsi qu'au représentant onusien pour la Corne de l'Afrique. À ce jour, aucune réponse officielle n'a été formulée.

En parallèle, une mission d'experts mandatée par les Nations unies pour enquêter sur les migrations éthiopiennes vers Djibouti a été entravée dès septembre 2022 : les autorités éthiopiennes ont refusé l'accès aux sites à investiguer, et ni Djibouti ni le Soudan n'ont permis à la mission d'enquêter sur les conditions des réfugiés éthiopiens présents sur leur territoire. Bien que cette mission ait été renouvelée en 2023 par un mandat du Conseil de sécurité imposant la coopération des États, les blocages ont persisté. L'UE aurait par ailleurs évité de critiquer ouvertement Djibouti, bien que des informations substantielles fassent état d'une implication du gouvernement djiboutien dans des exactions commises en Éthiopie.

L'ONARS, affaibli dans ses prérogatives, a finalement été dissous. Lors de la signature, en juillet 2021, d'une convention de financement entre l'UE et l'OIM à Djibouti, aucun représentant gouvernemental djiboutien n'était présent. Dans plusieurs rapports, l'UE évoque pourtant une coopération nécessaire entre les anciens agents de l'ONARS, censés être intégrés à la fonction publique, et la Police de l'air et des frontières. Cette collaboration n'a jamais été concrétisée.

Par ailleurs, le décret signé le 7 mars 2024 par le ministère de l'Intérieur, relatif à la lutte contre le financement du terrorisme, stipule que toute entrave à l'accès à la justice constitue une infraction. Or, le même ministère est accusé d'avoir lui-même entravé l'accès aux services de l'ONARS. Cette obstruction viserait à dissimuler des circuits de corruption et de traite de migrants, dont l'OIM, bien qu'informée, n'aurait pas dénoncé l'existence.

Enfin, un comité conjoint regroupant le Yémen, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie (en partenariat avec l'OIM et l'IGAD, le Comité régional sur la migration composite pour la Corne de l'Afrique et le Yémen) organise des réunions mensuelles sur les enjeux migratoires, mais l'ONARS n'y a jamais été convié. Un Bureau de la coordination nationale de la migration a été créé le 31 juillet 2021 mais il n'a établi aucun lien fonctionnel avec l'ONARS, notamment en matière de partage de données statistiques.

Conclusion

L'analyse des dynamiques migratoires dans la Corne de l'Afrique, et plus particulièrement du rôle central joué par Djibouti, met en évidence la profonde imbrication entre logiques de mobilité, enjeux internationaux et pratiques de gouvernance. Loin d'être un simple point de passage, Djibouti s'affirme comme un acteur stratégique dans la reconfiguration des politiques migratoires régionales, tirant parti de sa position géographique, de son capital diplomatique et de la dépendance des bailleurs internationaux aux logiques de contrôle des flux.

Dans un contexte marqué par la multiplication des crises (politiques, climatiques, sécuritaires) et la saturation des routes migratoires, la gestion de la migration devient un vecteur de pouvoir à part entière. Elle donne lieu à une marchandisation de la mobilité, au développement de marchés illicites et à une instrumentalisation croissante des migrants, tant par les États que par les réseaux criminels. Cette dynamique est particulièrement visible à Djibouti, où la migration se transforme en ressource économique, diplomatique et sécuritaire, tout en mettant à l'épreuve les capacités institutionnelles locales.

Le rapport souligne également les limites structurelles des dispositifs de coopération mis en œuvre. Si les politiques de contrôle des frontières, les outils technologiques (comme le système MIDAS) et les programmes de formation des forces de sécurité se multiplient, ils peinent à enrayer les causes profondes de la migration ou à garantir une protection effective des droits des personnes en mobilité. L'externalisation croissante des politiques européennes vers les pays de transit fragilise encore davantage les régimes de souveraineté déjà précaires, en introduisant des logiques d'alignement opportuniste qui peuvent aller à l'encontre des intérêts des populations migrantes.

La mise en œuvre de politiques migratoires efficaces reste un défi et peut être entravée par un manque de volonté politique ou des capacités limitées. L'accès aux services pour les migrants irréguliers, bien que prévu en théorie ou en pratique, reste contraint par le manque de ressources. L'économie liée au trafic illicite est profondément enracinée, finançant une partie de la population et offrant des opportunités d'emploi dans des zones marginalisées. Les réseaux criminels impliqués dans la traite et le trafic sont difficiles à démanteler, le manque de formation des agents pour identifier les victimes ou l'absence d'unités judiciaires spécialisées limitant l'action. L'absence de volonté politique entrave l'application des lois anti-criminalité organisée. Les alternatives à la détention pour les infractions migratoires ne sont pas suffisamment mises en place. La couverture

spatiale et temporelle des enquêtes reste partielle. Une meilleure collecte, harmonisation et analyse des données sont nécessaires pour éclairer les politiques et les interventions. Malgré les structures mises en place, la coordination interinstitutionnelle doit être renforcée. Les institutions nationales manquent de ressources financières, humaines et techniques pour répondre pleinement aux défis migratoires, et la durabilité des projets dépend souvent des financements externes. La dépendance aux donateurs peut influencer l'alignement politique. Le cadre de dialogue entre les ministères et le système des Nations unies n'est pas toujours fonctionnel. Bien que certains programmes visent à s'attaquer aux facteurs négatifs de la migration (manque d'opportunités économiques, changement climatique), l'approche internationale (et parfois nationale) peut se focaliser davantage sur le contrôle des frontières plutôt que sur les causes sous-jacentes, ce qui peut même rendre les routes migratoires plus dangereuses. Les facteurs politiques et socio-culturels peuvent être négligés au profit d'une approche centrée sur la pauvreté.

En définitive, l'étude invite à dépasser les représentations réductrices de la migration comme simple « crise » ou menace, pour l'analyser comme un phénomène social, politique et historique structurant de la région. Elle plaide pour une approche transversale, multisectorielle et décentrée de la gouvernance migratoire, fondée sur la reconnaissance des dynamiques endogènes, des circulations historiques et des arbitrages stratégiques opérés par les États de la région. À l'heure où les politiques migratoires s'internationalisent sans nécessairement se régionaliser, comprendre le cas djiboutien revient à interroger les formes contemporaines de souveraineté, de dépendance et de contournement dans un espace frontalier en constante recomposition.

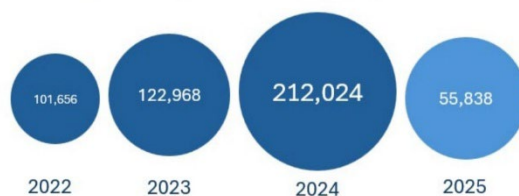
Annexes

Annexe 1 : les messages d'Alexis Gueldon

Messages d'Alexis Mohamed Gueldon qui se présentait comme conseiller auprès du Président de la République jusqu'à sa démission le 22 septembre 2025.

20 mai 2025 « 2024 : 435 600 mouvements des migrants. Entre janvier et mars 2025, les organisations internationales à Djibouti ont déjà enregistré un total de 139 825 mouvements de migrants. À savoir, que par ces mouvements un individu peut être comptabilisé plusieurs fois pour des raisons de placements constants. En revanche, en 2024, les mêmes organisations ont recensé plus de 212 000 migrants éthiopiens entrant dans le pays et que rien que le mois de janvier à mars 2025, ce chiffre s'élève déjà à 55 838, sans compter les clandestins et les autres flux (syriens, somaliens dont les seuls yéménites comptent 90 milles). Et là, il est juste question que de 2024-2025. En raison du nombre de la population locale estimée à peine à 1 million tout au plus, de tels chiffres ont leur importance pour comprendre la situation d'urgence à laquelle la République doit faire face.

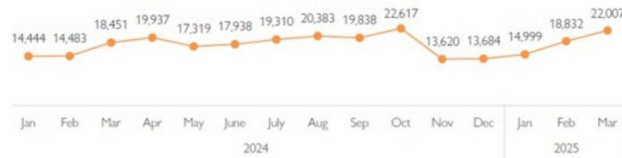
Migrants en provenance d'Éthiopie par année



Ensemble des mouvements migratoires



Migrants en provenance d'Éthiopie par mois depuis Janvier 2024



18 juillet 2025 par ce message : « La lutte contre l'immigration clandestine qui souvent interroge, et en raison du peu de nombre que nous constituons mais également des certaines velléités à notre égard, est d'abord une question de survie, mais également de sécurité nationale qui doit nous rappeler la nécessité de sa continuité pour qu'à chaque instant puisse prévaloir les lois de la République³¹ ».

1^{er} juin : « Pour ceux qui se sont sentis offusqués de mon twitte du 23 mai, disant que certains flux migratoires, obéissent à une "stratégie qui consiste à obtenir par le nombre, ce que l'on ne peut obtenir par les armes", je leur dis calmement, qu'il faudra dans ce cas assumer leur caution face à cette situation³² ».

30 mai 2025 : « LA TOLÉRANCE ZÉRO CONTRE LA VIOLENCE DES CLANDESTINS. L'attaque récente, perpétrée par des individus en situation irrégulière avec machettes et arme à feu contre un commerçant, met en exergue une réalité préoccupante, à la fois, pour nos concitoyens mais aussi, pour la sécurité de notre pays. Et jusqu'à PK20, où une économie parallèle prolifère et sur laquelle règnent les mêmes clandestins, avec sa contrebande en tout genre, où tout se paye en devises étrangères, et où tout est affiché en langue étrangère, est une situation qui mérite toute la considération qu'elle impose, pour que l'autorité et la République puissent s'appliquer, et raser définitivement ce qui est devenue une République de non-droit dans la République. C'est encore une fois, que je salue le travail formidable de nos forces de [@PoliceDjibouti](#) et de la [@GDjiboutienne](#) qui, en tout instant, veillent sur la sécurité de tous³³ ».

24 mai : « Soyons lucides et réalistes. Il s'agit de préserver notre pleine souveraineté³⁴ » et « IMMIGRATION ILLEGALE A DJIBOUTI Toute la stratégie consiste à obtenir par le nombre, ce que l'on ne peut obtenir par les armes³⁵. »

14 mai 2025 : « Lorsque l'immigration irrégulière semble autant structurée économiquement et socialement, et qui plus est, parfaitement à

31. A. M. Gueldon, publication sur X, 18 juillet 2025, disponible sur : [x.com](#).

32. A. M. Gueldon, publication sur X, 1^{er} juin 2025, disponible sur : [x.com](#).

33. A. M. Gueldon, publication sur X, 30 mai 2025, disponible sur : [x.com](#).

34. A. M. Gueldon, publication sur X, 24 mai 2025, disponible sur : [x.com](#).

35. A. M. Gueldon, publication sur X, 24 mai 2025, disponible sur : [x.com](#).

la page de l'internet et des réseaux sociaux, c'est tout légitimement qu'elle doit interroger la conscience collective³⁶ ».

11 mai : « La République n'abdiquera face à aucune propagande et encore moins face aux mensonges des certains médias. Dans le respect des droits internationaux, notre pays renverra chaque clandestin dans son pays d'origine. C'est une question de sécurité intérieure qui a le soutien absolu de notre opinion publique nationale³⁷ »

10 mai : « DJIBOUTI EST UN PAYS SOUVERAIN La récidive de ce journal à travers son article du 10 mai, dont certains passages évoquent une pseudo "répression" mensongère de nos autorités contre des migrants éthiopiens n'est qu'un prétexte qui cache mal un déni de reconnaître la souveraineté de notre pays³⁸ ».

8 mai : « Nous sommes un peuple pacifique et civilisé. Et bien que Djibouti ait décidé une politique de fermeté à l'égard de l'immigration illégale, et contrairement aux mensonges relayés par certains, aucune personne, quelle que soit sa communauté, n'est agressée ou encore violentée parce qu'elle est en situation irrégulière³⁹ ».

3 mai 2025 : « Le communiqué du [@Min Int Djib](#) réaffirme avec fermeté la volonté politique du gouvernement à mettre un terme à l'immigration irrégulière. Pour ma part, c'est aussi une question existentielle, notamment lorsque nous constituons à peine 1 million de citoyens⁴⁰ ».

27 avril 2025 : « Lorsque certains parlent de rafle, ils omettent la connotation qu'ils font à une époque sombre de l'histoire de l'humanité. Djibouti parle de reconduite à la frontière pour tout illégal sur notre territoire et ceci dans le respect de droits humains. Et dans leur confusion, les mêmes oublient combien nous sommes un peuple sain, dont la générosité n'a point d'égal dans toute la région⁴¹ ».

23 avril 2025 : « Je viens d'accorder une interview à l'[#AFP](#), suite au communiqué de notre Ministre de l'intérieur, Said Nouh, invitant toutes les personnes en situation irrégulière sur notre territoire à quitter le pays dans un délai d'un mois. Ma réponse : Djibouti ne peut accueillir toute la misère du monde. Et le choix des autorités djiboutiennes à lutter contre l'immigration clandestine, s'il relève d'abord d'un choix souverain, il répond en tout premier lieu à une préoccupation sécuritaire et sanitaire. Et si l'accroissement des flux migratoires illégaux pose la question sur son impact multiples dans notre société, aucun flux spécifique n'est toutefois

36. A. M. Gueldon, publication sur X, 14 mai 2025, disponible sur : [x.com](#).

37. A. M. Gueldon, publication sur X, 11 mai 2025, disponible sur : [x.com](#).

38. A. M. Gueldon, publication sur X, 10 mai 2025, disponible sur : [x.com](#).

39. A. M. Gueldon, publication sur X, 8 mai 2025, disponible sur : [x.com](#).

40. A. M. Gueldon, publication sur X, 3 mai 2025, disponible sur : [x.com](#).

41. A. M. Gueldon, publication sur X, 27 avril 2025, disponible sur : [x.com](#).

ciblé mais plutôt tous, bien que certains soient plus importants que d'autres. Enfin, les autorités djiboutiennes répondent tout simplement à un problème majeur qui se doit d'être réglé dans le respect des droits et conventions internationales et en bonne intelligence avec les pays d'origines des personnes en situation irrégulières sur notre territoire. Effectivement, le Ministre de l'intérieur, Monsieur Said Nouh, a invité, dans un communiqué officiel à la RTD, les personnes illégalement présentes dans notre pays, à le quitter dans un délai d'un mois⁴² ».

42. A. M. Gueldon, publication sur X, 23 avril 2025, disponible sur : x.com.

Annexe 2 : communiqués du ministère de l'Intérieur de Djibouti



COMMUNIQUE
Djibouti, Dimanche 4 mai 2023

Dans le cadre des opérations de rafles d'envergure qui débiteront dans les prochains jours, le Ministère de l'Intérieur appelle instamment l'ensemble des citoyen(ne)s djiboutien(ne)s à se munir de leurs pièces d'identité et les ressortissants étrangers de leurs documents de séjour lors de chacun de leurs déplacements.

Cette mesure vise à protéger les nationaux et à faciliter le travail des forces de l'ordre pendant le déroulement de ces opérations.

Le respect rigoureux de ces directives est fortement recommandé.

SE M. SAID NOUH HASSAN
Ministre de l'Intérieur

Interieur.gov.dj | +253 21223321 | +253 21223542

COMMUNIQUE

Dans le cadre du programme de retour volontaire des personnes en situation irrégulière en République de Djibouti, le Ministère de l'Intérieur appelle les employeurs à s'acquitter, dans les plus brefs délais, des droits de ces personnes (Salaires et autres droits).

Par ailleurs, le Ministère dément les informations relatives à la régularisation des personnes en situation irrégulière.

SE M. SAID NOUH HASSAN
Ministre de l'Intérieur

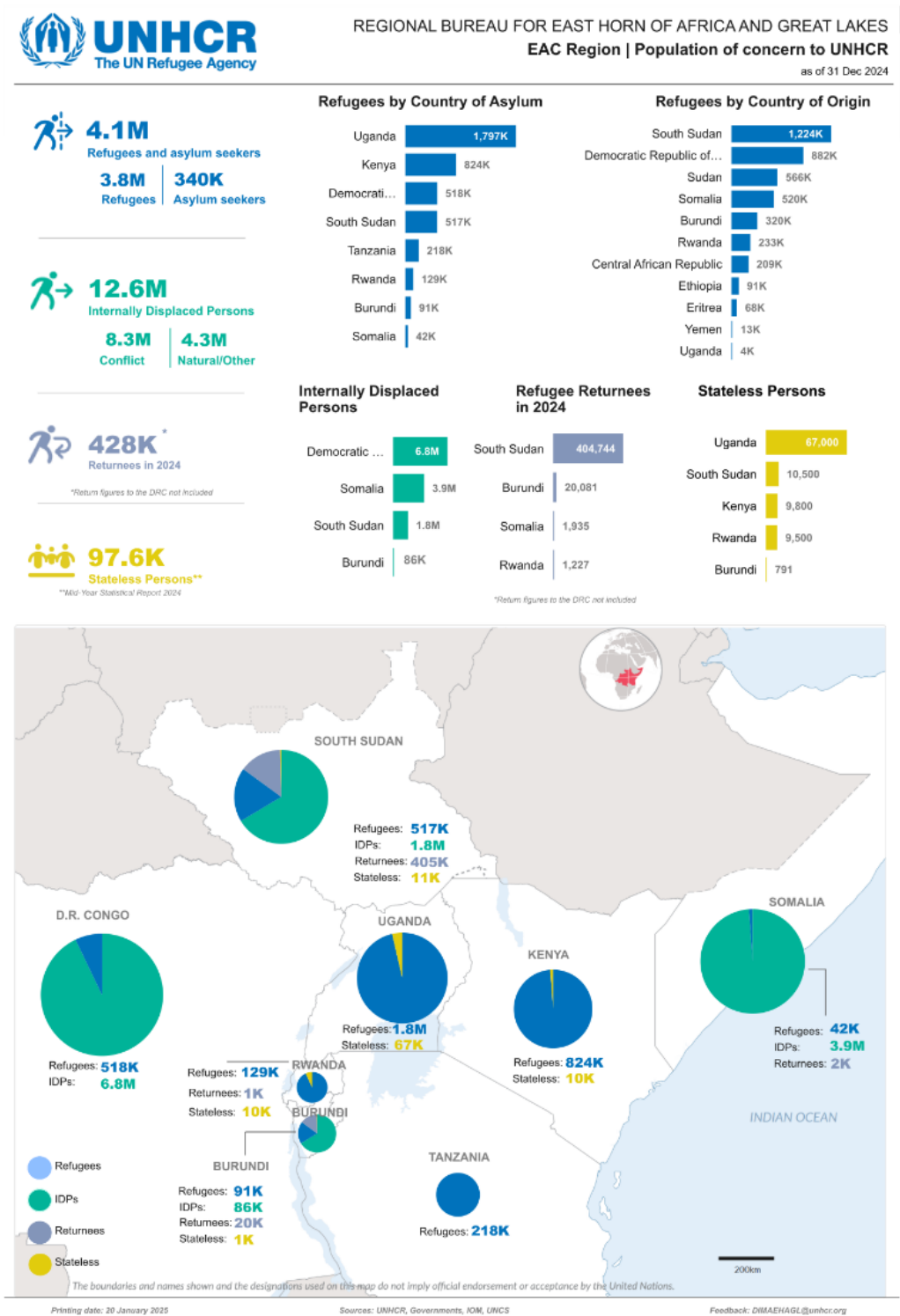
Interieur.gov.dj | +253 21223321 | +253 21223542

Annexe 3 : tarifs estimés pour des documents officiels djiboutiens

Document	Prix estimé ⁴³ (selon sources non officielles)	Délai
Carte d'identité djiboutienne	100 à 500 USD	Quelques jours à 1 semaine
Passeport djiboutien	500 à 1 500 USD	1 à 2 semaines
Certificat de nationalité ou naissance	50 à 200 USD	Rapide

43. Ces prix sont indicatifs et varient selon le réseau utilisé ou la nationalité du migrant.

Annexe 4 : situations migratoires dans la Corne de l'Afrique





27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org